

SECTEUR : Aménagement forestier

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation d'emploi	Roulement de MO 0=Non 1=Oui	Origine de la demande de MO	Qualifications requises
2	Foresterie et exploitation forestière				
02	2122 Professionnels/professionnelles des sciences forestières	ingénieur forestier/ingénieure forestière	0	La demande est attribuable aux départs à la retraite et aux difficultés du secteur qui ont entraîné le départ d'une partie de sa main-d'œuvre vers d'autres secteurs d'activité. Les emplois se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains.	Le baccalauréat en sciences forestières est demandé. L'adhésion à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est obligatoire pour porter le titre et exercer la profession d'ingénieur forestier ou d'ingénieure forestière.
02	2223 Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières		0	La demande s'explique par la diminution marquée du nombre de nouveaux diplômées et diplômés dans la discipline, les départs à la retraite et la rareté de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dans la profession. Les emplois offerts se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains. Plusieurs travaillent à l'année, mais le nombre de semaines travaillées varie en fonction du type d'emploi occupé, qui peut parfois avoir un caractère saisonnier. De plus, les mesureuses et mesureurs de bois sont particulièrement difficiles à trouver et donc très recherchés.	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en aménagement de la forêt ou le diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie forestière est généralement demandé. Le type de formation demandé varie en fonction de l'emploi à pourvoir et de la disponibilité de la main-d'oeuvre. L'adhésion à l'Ordre des technologues professionnels du Québec est obligatoire pour porter le titre de technologue professionnel ou professionnelle, mais pas pour exercer la profession. Enfin, pour exercer à titre de mesureuse ou mesureur de bois en forêt publique au Québec, le candidat doit, en plus de détenir le DEP ou le DEC cités ci-dessus, passer l'examen du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et détenir sa carte officielle de mesurage.

SECTEUR : Aménagement forestier

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation d'emploi	Roulement de MO 0=Non 1=Oui	Origine de la demande de MO	Qualifications requises
02	8211 Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	contremaître forestier/contremaîtresse forestière	0	La demande s'explique par la diminution marquée du nombre de nouveaux diplômées et diplômés dans la discipline, les départs à la retraite et la rareté de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dans la profession. Les emplois offerts ont souvent un caractère saisonnier et se trouvent fréquemment dans des régions éloignées des grands centres urbains. Le nombre de semaines travaillées par année varie beaucoup en fonction du type de travaux auxquels les contremaîtresses et contremaîtres sont affectés. Ainsi, celles et ceux affectés aux chantiers de récolte mécanisée travailleront généralement plus longtemps (presque à l'année) que celles et ceux affectés aux travaux sylvicoles non commerciaux.	Les personnes qui occupent ces emplois ont une expérience de travail dans le domaine et sont souvent titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie forestière ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en aménagement de la forêt.
02	8241 Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	Aucune	0	Ces postes ont été identifiés comme étant les plus difficiles à combler par les entreprises. La demande est attribuable aux départs à la retraite et à la forte compétition intersectorielle. Les emplois offerts se trouvent généralement dans des régions éloignées des grands centres urbains. Bien que la saisonnalité soit présente pour cette profession, la période d'arrêt est très courte et généralement limitée au moment du dégel. La structure du marché du travail ne permet pas l'intégration et le perfectionnement encadré de personnes ne possédant pas un minimum d'expérience pratique avec la machinerie. Les entreprises hésitent à embaucher les jeunes détenant un diplôme d'études professionnelles (DEP) en abattage et façonnage des bois, puisqu'ils manquent de formation pratique pour pouvoir être intégrés aux équipes régulières.	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en abattage et façonnage des bois ou le certificat de qualification professionnelle (CQP) délivré par Emploi-Québec à la suite de la participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ou à la Reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (RCMO), dans le métier d'opérateur ou opératrice de machines utilisées en récolte du bois, peuvent être demandés. Une bonne capacité à travailler sous pression est requise.

SECTEUR : Aménagement forestier

No. secteurs IMT	Code CNP à 4 chiffres	Appellation d'emploi	Roulement de MO 0=Non 1=Oui	Origine de la demande de MO	Qualifications requises
02	8421 Opérateurs/opératrices de scies à chaîne et d'engins de débardage	abatteur/abatteuse - exploitation forestière	0	La demande touche la profession d'abatteuse manuelle ou abatteur manuel. Elle est attribuable aux départs à la retraite. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Ils sont saisonniers. Même si l'activité peut se réaliser entre les mois de mai et février, les abatteuses manuelles ou abatteurs manuels travaillent en moyenne 22 semaines par année. Le nombre de postes à pourvoir est relativement limité, considérant le nombre d'emplois.	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en abattage manuel et débardage forestier peut être demandé. La formation de 16 heures du Comité paritaire de prévention du secteur forêt est obligatoire pour exercer le métier. La participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) d'Emploi-Québec pour le métier d'abatteuse manuelle ou abatteur manuel donne aussi accès à un emploi dans la profession. Une bonne capacité physique est requise.
02	8422 Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	opérateur/opératrice de scie de débroussaillage - foresterie	0	La demande touche la profession de débroussailleuse ou débroussailleur. Elle est attribuable aux départs à la retraite. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Ils sont saisonniers, généralement entre les mois de mai et d'octobre.	Le diplôme d'études professionnelles (DEP) en travail sylvicole ou la participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec pour le métier d'ouvrier sylvicole - débroussailleur ou d'ouvrière sylvicole - débroussailleuse peuvent être demandés. Une bonne capacité physique est requise.
02	8616 Manoeuvres de l'exploitation forestière	planteur saisonnier/planteuse saisonnière d'arbres	1	La demande touche la profession de reboiseuse ou reboiseur. Elle est attribuable au roulement important de la main-d'œuvre, notamment de la main-d'œuvre étudiante, souvent embauchée. Les emplois sont offerts le plus souvent dans des régions éloignées des grands centres urbains. Ils sont saisonniers, généralement entre les mois de mai et octobre.	Aucune formation particulière n'est demandée. Une bonne capacité physique est requise.